DOSSIER DE PRESSE



Le Ministère de la Justice organise la 11^e Conférence de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants

sur le thème des « choix de poursuites »

Du 27 au 31 Août 2006





SOMMAIRE

> Communiqué

- Un rendez-vous en France des procureurs et poursuivants pour renforcer la compréhension et la coopération judiciaire internationale
 - ✓ Accroître les processus d'entraide et la collaboration internationale à travers une rencontre à Paris
 - ✓ Offrir aux participants de la 11e Conférence un cadre de réflexion approprié
- Une réflexion autour des « choix de poursuites » pour garantir une justice efficace
 - ✓ Apporter des réponses pénales adaptées
 - ✓ Partager des expériences
- Une Association internationale pour mieux lutter contre la criminalité transnationale

> Annexes

- ✓ Le programme des séances plénières, ateliers et forums régionaux
- ✓ Les membres du Comité exécutif de l'AIPP
- ✓ Le guide de présentation de la 11^e Conférence annuelle de l'AIPP



Paris, le 28 Août 2006

Communiqué de presse

Pascal Clément, garde des Sceaux, Ministre de la Justice accueille la 11^e Conférence annuelle de l'AIPP, l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants dans le cadre du Palais Brongniart à Paris

du 27 au 31 Août 2006

Afin de renforcer l'entente et la coopération judiciaire, et développer les moyens d'entraide mutuelle, le garde des Sceaux reçoit à Paris, durant cinq jours, plus de 500 procureurs et poursuivants originaires de près de 100 pays et 18 représentants d'organisations internationales.

Dans le cadre de sessions plénières, ateliers thématiques et forums régionaux, les participants pourront partager leurs connaissances, confronter leurs expériences et mettre en commun la diversité et la richesse de leurs systèmes juridiques et judiciaires.

Soucieux d'apporter ensemble des réponses communes à la criminalité, les procureurs débattront cette année des « choix de poursuites » opérés quotidiennement par les procureurs et poursuivants du monde entier pour garantir une justice efficace. Il sera ainsi question, notamment, des objectifs de la poursuite, des missions et prérogatives du procureur au regard des différentes traditions juridiques, de ses relations avec les médias, et des stratégies internationales de poursuite.

Fondée en 1995, l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants est la première et unique association mondiale de procureurs et de poursuivants. Elle vise à mettre en œuvre des processus d'entraide mutuelle afin de lutter plus efficacement contre la criminalité transnationale.

Membre organisationnel de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants, le Ministère de la Justice renforce ainsi son engagement dans la lutte internationale contre la criminalité, et le développement de la coopération à l'échelle internationale.

Un rendez-vous en France, des procureurs et poursuivants pour renforcer la compréhension et la coopération judiciaire internationale

Accroître les processus d'entraide et la collaboration internationale à travers une rencontre à Paris

Pour la première fois depuis sa création en 1995, Paris accueille la Conférence annuelle de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants.

Le Ministère de la Justice français organise cinq jours de débats et d'échanges sur les différentes pratiques judiciaires, pour renforcer l'entente et la coopération entre les procureurs et poursuivants du monde entier, et développer les moyens d'entraide mutuelle.

Par cette rencontre, la Chancellerie souhaite garantir et améliorer la lutte contre la criminalité internationale.

Depuis onze années, les membres de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants se réunissent dans le cadre d'une Conférence qui se tient dans un pays membre, au mois d'août ou septembre.

> Offrir aux participants de la 11e Conférence un cadre de réflexion approprié

La 11^e Conférence annuelle de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants se déroule cette année au cœur de Paris. C'est au Palais Brongniart que le Ministre de la Justice a choisi de recevoir ses hôtes.

Les débats de la 11^e Conférence se tiendront dans les espaces mis à disposition :

- ✓ Le Grand Auditorium, salle de conférences, accueillera les séances plénières ;
- ✓ Les ateliers de travail et les forums régionaux se dérouleront dans le Salon d'honneur, ancienne salle du tribunal de commerce restaurée;
- ✓ Les cocktails de bienvenue et de clôture de la Conférence seront offerts sous la Nef centrale.

Commandé en 1807 par Napoléon Bonaparte, c'est à l'architecte Alexandre Théodore Brongniart que le Palais doit son nom. Inauguré en novembre 1826 par le Comte de Chabrol, alors préfet de la Seine, l'établissement a longtemps abrité la Bourse des valeurs, la Bourse du commerce et le tribunal de commerce, avant d'accueillir pendant plus de 150 ans la Bourse de Paris, rendue célèbre grâce à sa « corbeille ».



Crédits photos - C. Montagné, S. Daune, C. Lacene

Le Palais Brongniart a récemment fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de modernisation, offrant ainsi à la capitale un nouveau centre d'affaires qui allie architecture ancienne et technologies de pointe.

Une réflexion autour des « choix de poursuites » pour garantir une justice plus efficace

> Apporter des réponses pénales adaptées

La 11^e Conférence de l'AIPP propose aux participants de débattre des « choix de poursuites » opérés quotidiennement par les procureurs et poursuivants du monde entier, dans l'exercice de leurs missions, à l'intérieur de traditions juridiques différentes mais dont les objectifs se rejoignent.

A la base de la mission des procureurs et poursuivants, cette décision stratégique tant pour l'auteur des faits, la victime ou ses proches, que pour la société, doit garantir une justice efficace, adaptée et respectueuse des intérêts de chacun, et constituer une réponse adaptée aux différentes formes de criminalité.

Dans leur mission quotidienne de protection de la société, les procureurs doivent décider de la nécessité de poursuivre, veiller à l'adéquation des moyens mis en œuvre selon l'infraction commise et son degré de gravité, apporter une réponse rapide dans le souci constant du respect des droits de la défense et des victimes, tout en s'adaptant aux nouvelles formes de criminalité.

Les procureurs et poursuivants doivent en effet, gérer des contentieux très divers : pénaux, civils, commerciaux et financiers, mais également transfrontaliers, en matière de criminalité organisée et de terrorisme.

De par leur fonction et les choix qu'ils réalisent quotidiennement, les procureurs et poursuivants exercent un rôle fondamental dans le système de la justice pénale et la préservation des intérêts de la société.

> Partager des expériences

Afin d'apporter ensemble des réponses communes à la criminalité, durant cinq jours, plus de 500 procureurs originaires de près de 100 pays, vont partager leurs connaissances, confronter leurs expériences et mettre en commun la diversité et la richesse de leurs systèmes juridiques et judiciaires.

Cet échange aura lieu dans le cadre de sessions plénières, d'ateliers et de forums, offrant ainsi un espace de réflexion et de débats fructueux.



Crédits photos - C. Montagné, S. Daune, C. Lacene

Les sessions plénières qui se tiendront dans le Grand Auditorium du Palais Brongniart, permettront de présenter et de s'interroger sur les systèmes et les objectifs de la poursuite, les procédures de reconnaissance préalable de culpabilité, ainsi que sur les stratégies internationales de poursuites. Il sera également question des missions et prérogatives du procureur au regard des différentes traditions juridiques, dans le cadre de la poursuite et en dehors de celle-ci, de son rôle en matière civile et commerciale, et de ses relations avec les médias.

Dans le cadre de **deux séries d'ateliers de travail**, les participants pourront débattre des questions liées aux contentieux spécialisés (terrorisme, infractions à caractère économique et financier, protection de l'environnement et la santé, criminalité organisée) et aux poursuites spécialisées (relatives aux mineurs, aux majeurs déficients mentaux, aux trafics de personnes et aux violences conjugales).

A travers **les quatre forums régionaux,** les procureurs et poursuivants compareront les systèmes de poursuite existant sur les cinq continents.



Crédits photos - C. Montagné, S. Daune, C. Lacene

Une association internationale pour mieux lutter contre la criminalité transnationale

Fondée en 1995 dans les bureaux des Nations Unies à Vienne, l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants est la première et unique organisation de procureurs.

Face à la croissance rapide de la criminalité transnationale, et en particulier le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et la fraude, il était nécessaire d'accroître la coopération internationale entre procureurs et poursuivants, et de renforcer les processus d'entraide mutuelle.

Ainsi, l'AIPP vise à :

- √ Favoriser des poursuites efficaces, équitables et impartiales ;
- ✓ Veiller au respect et à la protection des droits de l'Homme tels que stipulés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- ✓ Promouvoir et améliorer les normes et principes reconnus au niveau international permettant d'entreprendre des poursuites appropriées et indépendantes;
- ✓ Apporter aide, conseil et assistance aux procureurs et poursuivants à l'échelle internationale pour lutter plus efficacement contre le crime organisé et les infractions majeures.

L'AIPP est une organisation non gouvernementale et apolitique, qui regroupe des procureurs originaires de 120 pays : 1 400 en sont membres à titre individuel, et 111 associations de procureurs et poursuivants, services de poursuites et organismes de prévention de la criminalité, à titre de membres organisationnels.

Malgré la diversité des systèmes judiciaires représentés, et l'accroissement constant du nombre de ses membres, l'AIPP poursuit son effort pour accueillir de nouveaux procureurs originaires de zones géographiques jusque-là non représentées.

Les 10 premières Conférences ont permis d'aborder des sujets diversifiés et riches d'enseignement :

- ✓ « Garantir la Justice dans un monde en mutation le rôle du procureur », Budapest, 1996
- ✓ « La coopération internationale dans le village planétaire », Ottawa, 1997
- ✓ « Crimes secrets », Dublin, en 1998
- ✓ « Fraudes et corruption », Pékin, 1999
- ✓ « Les droits de l'Homme et le procureur », Cap Town, 2000,
- ✓ « Le nouveau procureur dans le nouveau millénaire », Sydney, 2001
- ✓ « Trafics d'argent, de drogues et d'humains », Londres, 2002
- ✓ « Le terrorisme », Washington, 2003
- ✓ « Des systèmes différents, des objectifs communs », Séoul, 2004
- ✓ « **Témoins, experts, victimes** », Copenhague, 2005

L'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants organise également des conférences régionales au printemps, en Asie et en Europe, sur des thèmes ciblés apportant aux participants des réponses d'ordre pratique.

Elle est également très présente dans les pays sortant d'une crise ou d'une guerre, afin d'aider les procureurs à mettre en place les institutions inexistantes ou disparues, et une législation.

Annexes

Le programme de la 11^e Conférence annuelle de l'Association Internationale des Procureurs et Poursuivants



Dimanche 27 août 2006

18h00 – 20h30 : Cocktail d'ouverture

En présence de Pascal Clément, Garde des Sceaux, Ministre de

la Justice, dans la Nef du Palais Brongniart

Lundi 28 août 2006

09h00 – 09H45 : Remise des distinctions de l'AIPP

Accueil presse

09h45 - 10h15 : Message de bienvenue de Pascal Clément, Garde des Sceaux,

Ministre de la Justice

10h15 – 11h15 : Session plénière : Les systèmes de poursuites

✓ Développement des grands principes (opportunité/légalité)

✓ Droits et garanties fondamentales pour le justiciable

11h15 - 11h45: Pause

11h45 – 13h30 : Session plénière : Les prérogatives du procureur

✓ Le statut du procureur. Indépendance dans le contexte

hiérarchique

✓ Indépendance et protection. Liberté d'action

✓ Les critères de poursuites

✓ Les refus de poursuites

13h30 – 14h45 : Déjeuner

14h45 – 15h45 : Session plénière : Le procureur en matière civile et commerciale

✓ Le procureur en matière civile

✓ Le procureur en matière commerciale

15h45 - 16h00: Pause

16h00 – 17h15 : Ateliers : Les contentieux spécialisés

✓ Le terrorisme

✓ Les infractions à caractère économique et financier

✓ L'environnement

✓ La santé

19h30 – 22h00 : Dîner de la Conférence au Palais de Justice de Paris

Mardi 29 août 2006

09h00 – 10h45 : Session plénière : Les objectifs de la poursuite

✓ La recherche de la vérité✓ La recherche d'un résultat

✓ Action pénale et situation de la victime

√ 'Probable cause'

10h45 - 11h15: Pause

11h15 – 12h45 : **Forums régionaux**

✓ Afrique✓ Amérique

✓ Asie et Pacifique

✓ Europe

12h45 – 14h15 : Déjeuner

14h15 – 16h15 : Session plénière : Les initiatives du procureur en dehors de la

poursuite

✓ Les alternatives à la poursuite✓ La notion de justice réparatrice

✓ La prévention✓ La réinsertion

16h15-18h00 : Réunion du Groupe francophone

Mercredi 30 août 2006

09h00 - 10h45 : Session plénière : Les reconnaissances de culpabilité

✓ "Plea bargaining" (U.S.A.)

✓ La reconnaissance de culpabilité en France
 ✓ Autres formes de reconnaissance de culpabilité

✓ Le processus judiciaire accéléré

10h45 - 11h15: Pause

11h15 – 12h45 : Ateliers : Les poursuites spécialisées

✓ Les mineurs

✓ Les majeurs déficients mentaux

✓ Les trafics de personnes✓ Les violences conjugales

10

12h45 - 14h15: Déjeuner

14h15 – 16h00 : Session plénière : Les choix de poursuites face aux médias

16h00 - 16h30 : Pause

16h30 – 17h30 : Assemblée Générale de l'AIPP

19h30 – 21h30 : Réception dans les jardins du ministère de la Justice

Jeudi 31 août 2006

09h00 – 09h30 : Restitution des forums régionaux

09h30 - 10h30 : Restitution des ateliers

10h30 - 11h00 : Pause

11h00 – 12h30 : Session plénière : Les stratégies internationales de poursuites

✓ La Cour Pénale Internationale

✓ Eurojust

12h30 – 13h30 : Session plénière de Conclusion : Questions / Réponses

13h30 – 14h00 : Session de clôture

14h00 – 15h30 : Cocktail de clôture

Les membres du Comité exécutif de l'AIPP

Président

Henning Fode, Directeur des Poursuites Publiques, Danemark

Ancien Président

Nicholas Cowdery AM QC, Directeur des Poursuites Publiques, Australie

Vice-Présidents

Minoru Shikita, Président de la Fondation pour la Prévention Criminelle en Asie, Japon

Daniel A. Bellemare MSM QC, Sous-Procureur Général Adjoint, Canada

Retha Meintjes SC, Directeur Assistant des Poursuites Publiques, Afrique du Sud

Feng Ye, Directeur Général du Service de Coopération Internationale pour les Affaires Judiciaires, République Populaire de Chine

Carlos Mariano Donoso Castex, Vice-Président de l'Association des Procureurs, Argentine

François Falletti, Représentant de la France pour Eurojust, France

Secrétaire Général

Henk Marquart Scholtz, Avocat Général, Pays-Bas

Rapporteur Général

Barry Hancock, Ancien Inspecteur Général du Service des Poursuites de la Couronne, Angleterre et Pays de Galles

Membres

Wendy Abraham QC, Rapporteur Général, Directeur en charge des Poursuites Publiques pour le Commonwealth, Australie

Ali Nassir Al-Bualy, Ancien Avocat Général, Sultanat d'Oman

Ilie Botos, Procureur Général, Roumanie

Richard Buteera, Directeur en charge des Poursuites Publiques, Ouganda

Basile Elombat, Magistrat, Vice-Président de la Cour d'Appel du Nord, Cameroun

Alice Fisher, Avocat Général Adjoint, Affaires Criminelles, Etats-Unis

Alasdair Fraser, QC, Directeur des Poursuites Publiques, Irlande du Nord, Royaume-Uni

Vinette Graham Allen, Directeur des Poursuites Publiques, Bermudes

James Hamilton, Directeur des Poursuites Publiques, Irlande

Martin Herschorn: QC, Directeur des Poursuites Publiques, Nouvelle-Ecosse, Canada

Knut Kallerud, Procureur Général, Norvège

Kampree Kaocharern, Avocat Général, Thaïlande

Michael G. Kennedy, Président du Collège Eurojust, Pays-Bas

Charles G. Leacock, QC, Directeur en charge des Poursuites Publiques, Barbade

Nae-hyun Lim, Président de l'Institut Légal de Recherche et de Formation, Corée

Fikrat F. Mammadov, Ministre de la Justice, République d'Azerbaïdjan

Wendy Stephen, QC, Rapporteur de la Couronne, Canada

Wolfgang Swoboda, Président de l'Association des Procureurs Autrichiens. Délégué du Procureur Général, Autriche

Raija Toiviainen, Procureur d'Etat, Directeur de l'Unité Internationale du Bureau du Procureur Général, Finlande

Laszlo Venczl, Vice-Président de l'Association des Procureurs Hongrois, Hongrie

Paul F. Walsh, Jr, Avocat de District du Comté de Bristol, Etats-Unis